

Le secteur des salles de fitness devrait disposer de son label qualité d'ici au début 2016

Les gérants bruxellois et wallons de salles de fitness, soumis depuis quelques années à la concurrence féroce d'opérateurs low cost, pourront disposer théoriquement d'ici au début de l'année prochaine de leur label de qualité tant attendu. Il y a un peu plus de deux ans, le précédent ministre des Sports avait fait adopter un décret ouvrant la voie à pareille labellisation, mais le texte était resté lettre morte. Cet été, le nouveau ministre des Sports, René Collin, a déposé un avant-projet d'arrêté. Il est soumis pour avis auprès de la Commission de prévention des risques sportifs, ainsi qu'auprès du Conseil supérieur des sports, avant d'être adressé au Conseil d'État en début d'automne.